



Bigamie, annulation de mariage ou divorce pour faute

Par **zora**, le **14/02/2010** à **15:39**

Bonjour,
je me suis mariée en 2004 en Algérie. Mon mariage a été transcrit le 26 mai 2006 à Nantes. J'ai découvert en 2008 que mon mari à l'époque n'a divorcé de sa première femme que 3 mois après la date de notre mariage j'ai l'acte divorce en ma possession. Précision sur mon mari il vivait en grande Bretagne et sa femme est d'origine Tchèque. Pour l'instant, je suis en instance de divorce pour faute. Puis-je demander l'annulation de mariage directement au procureur de la République de Nantes ou puis-je prendre un avocat?